

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 24 septembre 2026

SG/EF
2026-127

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 24 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 17 septembre 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 22 - Représentés : 5 - Absents : 5

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ	X		
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Mme Stéphanie FRESNAIS
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER		X	Mr Raphaël SIEMDAJ
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Mme Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	Mme Brigitte POULETTY LEFEBVRE
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE		X	Mme Odile LESAGE FRANCES
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Véronique LIMOUSIN comme Secrétaire de séance.

.....

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE SEANCES DE LECTURE A DESTINATION DES ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

La Médiathèque de Trouville-sur-Mer remplit différentes missions en direction de la petite-enfance. Ses actions ont pour but de :

- Sensibiliser les bébés et très jeunes enfants au livre et contribuer à l'éveil des tout-petits
- Réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit
- Favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite-enfance

Une bibliothécaire spécialisée en animation jeunesse sera présente une matinée par mois en salle d'attente de la PMI, le jour de la permanence du médecin.

Cette action vise à créer du lien social dans un moment convivial. Les interactions se font dans le respect des personnes présentes et en s'adaptant à leurs souhaits. Dans ce lieu d'échange d'informations et de rencontre, le parent, parfois isolé et démunie, peut voir sa valeur parentale et éducative renforcée grâce à ce moment partagé autour du livre.

La lecture, et plus largement les actions d'éveil culturel, nourrissent le développement du jeune enfant, ses liens avec sa famille et avec les autres, et s'intègrent naturellement dans la politique de soin et de prévention de la PMI.

Le rapport entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives aux missions de protection maternelle et infantile exercées par le Département ;

Vu l'avis de la Commission Culture, tourisme, animations, attractivité et développement économique du 9 septembre 2026 ;

Considérant le projet de convention relatif à l'organisation de séances de lecture à destination des jeunes enfants accueillis par la PMI, annexé à la présente délibération ;

Considérant les missions exercées par le service de Protection Maternelle et Infantile du Département du Calvados en matière d'accompagnement des jeunes enfants et de soutien à la parentalité ;

Considérant l'intérêt de développer un partenariat entre la Médiathèque et la PMI afin de favoriser l'accès au livre, à la lecture et aux actions culturelles pour les jeunes enfants accompagnés par la PMI et leurs familles ;

Considérant qu'il convient de formaliser les engagements respectifs des parties, par la mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville de Trouville-sur-Mer et le Département du Calvados ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat entre le département du Calvados et la commune de Trouville-sur-Mer relative à l'organisation de séances de lecture à destination des jeunes enfants accueillis par le service de Protection maternelle et infantile, ci-annexée.

-**Autorise** Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention, ainsi que tous les documents et actes y afférents, et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à son exécution.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCC
STÉPHANIE FRESNAIS**

Madame la Maire
Vice-présidente de la CCCC

Stéphanie FRESNAIS

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Véronique LIMOUSIN

Pour Madame la Maire par
délégation l'Adjointe au Maire

Véronique LIMOUSIN

Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.